



Déclaration préalable FSU CTA du 3 juin 2015

Ce CTA se tient à l'orée d'une nouvelle journée d'action pour obtenir le retrait de la réforme du collège et l'ouverture de discussions sur de nouvelles bases. Dans les établissements, la profession multiplie les contacts et les échanges avec les parents, préoccupés par une réforme loin des ambitions affichées par le Gouvernement. Dans l'ensemble de l'académie comme en France, s'affirme l'exigence d'un débat que veulent mener en toute indépendance, loin des amalgames pernicious et en dehors de toute instrumentalisation politicienne, les premiers intéressés par la réforme, les parents d'élèves et les enseignants.

Ce débat, le Gouvernement n'en veut pas. Il l'a refusé dès le départ en rejetant une consultation directe de la communauté éducative et en conduisant au pas de charge des pseudo discussions où il a choisi de n'écouter que des interlocuteurs représentant une frange très minoritaire des concernés. Après le désaveu cinglant de ses choix et de ses méthodes qu'a constitué la puissante journée de mobilisation du 19 mai, la Ministre a voulu répondre par un passage en force en publiant le décret, tout en minorant les chiffres de grévistes. Signe de mépris pour la profession, marque de faiblesse devant une contestation qui grandit, ce passage en force atteste d'une incapacité à convaincre au-delà du cercle restreint des thuriféraires de la réforme. On a d'ailleurs mieux compris pourquoi le Gouvernement s'était empressé de faire paraître le décret avant le congrès de la FCPE, suite aux événements du week end précédent au sein de la première fédération des parents d'élèves.

A l'appel de l'intersyndicale, les personnels répondent à l'autoritarisme du Gouvernement qui comptait sur leur résignation par leur détermination à poursuivre la mobilisation. Ils entendent mener le travail d'information et ouvrir le débat avec les parents pour construire une riposte commune car un décret, cela s'abroge. Or, dans l'académie, des entraves inacceptables et indignes d'une démocratie sont dressées à l'exercice de la liberté d'information et de réunion. Des réunions sont interdites en toute illégalité, la circulation d'information à destination des parents est empêchée, selon des prétextes plus ou moins fallacieux... C'est la première fois que la communauté éducative est ainsi muselée sur des consignes venant manifestement du plus haut niveau de la hiérarchie.

Nous vous demandons, Monsieur le Recteur, que les principes fondamentaux soient respectés et que les obstacles à l'exercice de la démocratie au sein de la communauté éducative soient levés. Il semble que ces interdictions s'inscrivent dans une volonté de l'Administration d'apaiser un climat qui serait tendu. Mais, en interdisant un débat que la communauté éducative appelle de ses vœux, c'est bien l'effet inverse qui va se produire. Les premières réactions des collègues et parents d'élèves qui nous sont parvenues suite à votre décision sont celle d'une grande incompréhension et d'une colère certaine, face à ce qui est vécu, à juste titre, comme une grave atteinte à la liberté d'information et de réunion. Loin d'apaiser les tensions, de telles dispositions les ravivent et les aggravent.

Quant au Gouvernement, il doit entendre l'exigence qui remonte d'une autre réforme et faire du dialogue social qu'il prétend respecter autre chose qu'une incantation. On ne réforme pas contre l'avis d'une profession et contre les besoins des élèves. Le SNES-FSU, avec l'intersyndicale, appelle les personnels, après la journée d'action du 4 juin, à participer massivement à la journée de grève du 11

juin.

Concernant l'ordre du jour de ce CTA, nous prenons acte positivement de la réintégration de l'examen du projet de répartition des moyens d'assistance éducative, après sa disparition pour le moins surprenante de l'ordre du jour.

Les personnels de surveillance et d'accompagnement sont indispensables à la réussite des élèves et au bon fonctionnement des établissements scolaires. Il y a quelque chose de paradoxal à voir et entendre le Ministère répéter son « engagement » dans la refondation de l'école et, d'autre part, refuser de dégager les crédits pour, au moins, maintenir le taux d'encadrement existant dans l'académie, au risque de fragiliser encore davantage des établissements déjà sous dotés et bousculés par les hausses des effectifs. Les moyens alloués à l'académie sont les mêmes que l'année précédente alors que les effectifs continuent de progresser significativement. Sur les trois dernières années, la détérioration donne le vertige : pour 12 000 élèves en plus, l'académie a perdu 216 emplois dans les établissements.

La rentrée 2015 sera donc pire que la rentrée 2011.

La seule réponse du Ministère est le recours grandissant aux contrats aidés, ce qui est inacceptable. Ces palliatifs ne peuvent masquer l'indigence de l'effort en direction des vies scolaires et ne permettent pas de faire face aux difficultés grandissantes des établissements. Par ailleurs, ils contribuent aussi à maintenir dans une certaine précarité un grand nombre de jeunes actifs.

Le SNES continue de dénoncer l'existence de statuts différents qui continuent de se multiplier dans les établissements et qui aboutissent à l'éclatement des missions, à la fragilisation des vies scolaires et à celle des personnels dont une grande partie sont soumis de par la modalité de recrutement local, à des abus de pouvoir des chefs d'établissement.

A la rentrée 2015, les vies scolaires seront donc toujours le parent pauvre des établissements scolaires, témoin de la faible considération qui leur est apportée par le Ministère. Il est urgent que notre académie et ses départements soient dotés à hauteur des besoins.

De manière générale, dans le secteur de l'Education, la contradiction devient de plus en plus flagrante entre les objectifs et les choix du Gouvernement. La crise de recrutement, privant le Service public d'Education des personnels dont il a besoin, est toujours aussi aiguë car le Gouvernement, au nom du dogme de l'austérité, s'oppose aux prérecrutements et à la revalorisation de nos salaires qui continuent de dégringoler sous les effets du gel du point d'indice et de la hausse de la retenue pour pension. C'est ainsi que, faute de mesures pour rendre attractifs nos métiers, dans le Second degré — en mathématiques, en allemand, en lettres modernes, en lettres classiques, en anglais— le nombre d'admissibles connus à cette date annonce d'ores et déjà que de nombreux postes ne seront encore pas pourvus.

Dans le premier degré, en raison d'une dotation départementale sous-dimensionnée par rapport aux besoins, depuis le 9 avril, les enseignant.e.s et les parents de Nanterre se mobilisent contre ce nombre de postes largement insuffisant : grèves, blocages, occupations d'écoles, assemblées générales, réunions d'information syndicales, écoles mortes, réunions de villes etc ; Ils ont fait le constat que leurs conditions de travail allaient de nouveau se dégrader à la rentrée prochaine. Le SNUipp-FSU92 soutient la mobilisation des enseignants de Nanterre et apportera la logistique nécessaire. A Nanterre, comme ailleurs, nous soutiendrons les écoles qui, avec les parents, se mobiliseront pour obtenir un nombre de postes conforme aux besoins.

Pour la FSU, il est urgent de mettre en place dans l'Education, une politique qui se traduise par la

reconnaissance et revalorisation globale des personnels et de leurs métiers (salaires, conditions de travail, mobilité choisie) ainsi que par l'octroi de moyens substantiels public d'Education lui permettant d'assurer l'ensemble de ses missions de faire réussir tous les jeunes sur tous les territoires.

Cette nécessité pose celle du changement radical de politique se traduisant par l'abandon de l'austérité dont les effets ravageurs sur le plan démocratique, économique et social sont de plus en plus dénoncés, au profit d'une politique de croissance, de créations d'emplois et de justice sociale, faisant notamment du Service public d'Education une véritable et concrète priorité nationale et républicaine.